

Conditions Générales de Vente et d'Utilisation du Service « La place de l'immobilier »

1. Généralités et champ d'application

HBS Research, Société par Actions Simplifiées au capital de 127.720 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 489 036 152, dont le siège social est situé 15 quai du Président Paul Doumer 92400 COURBEVOIE, édite, entre autres, des applications sur Internet.

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat de service (le « Service ») proposés par HBS Research aux clients professionnels (Le(s) « Client(s) ») sur son site Internet www.laplacedelimmobilier-pro.com.

Les caractéristiques principales et fonctionnalités du Service sont présentées sur le site internet www.laplacedelimmobilier-pro.com.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande de Service. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Ces Conditions Générales de Vente et d'Utilisation sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire, à l'exception des Conditions Particulières du Devis Commande.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de HBS Research constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande de Service en ligne. La validation de la commande de Service par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation.

Ces Conditions Générales de Vente et d'Utilisation pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de la commande de Services.

Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir le Service proposé sur le site internet www.laplacedelimmobilier-pro.com.

2. Définitions

Les noms et expressions définis ci-dessous ont, dans le cadre des présentes Conditions Générales, la signification suivante :

- « Administrateur » : désigne toute personne physique désignée comme telle par le Client lors de l'inscription au Service ou ultérieurement et en charge la liaison entre le site www.laplacedelimmobilier-pro.com et les utilisateurs.
- « Client » : désigne toute personne physique ou morale ayant signé le Contrat avec HBS Research moyennant paiement d'une redevance et étant à jour de ce paiement.
- « Conditions Générales » : désigne les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation.
- « Conditions Particulières du Devis Commande » : désigne les Conditions Particulières figurant sur le Contrat.
- « Contrat » désigne l'ensemble constitué par les présentes Conditions Générales et les Conditions Particulières du Devis Commande.
- « Code SMS » : désigne un code à usage unique envoyé par SMS sur le téléphone mobile de l'utilisateur, permettant un accroissement de la sécurisation des échanges de données entre le PC des utilisateurs et le serveur hébergeant l'application www.laplacedelimmobilier-pro.com.
- « Token » : désigne une clé matérielle indépendante du PC, générant un code à usage unique, permettant un accroissement de la sécurisation des échanges de données entre le PC des utilisateurs et le serveur hébergeant l'application www.laplacedelimmobilier-pro.com.
- « IP publique » : désigne la ou les adresses IP publique des locaux de la société cliente, permettant un accroissement de la sécurisation des échanges de données entre les locaux de la société cliente et le serveur hébergeant l'application www.laplacedelimmobilier-pro.com.
- « Machine » : désigne tout appareil du Client, identifiable de manière unique, et permettant une connexion au Service de manière sécurisée (iPad®, etc...).
- « Services » : désigne le ou les services proposés sur le site www.laplacedelimmobilier-pro.com.

- « Utilisateur » : désigne toute personne physique désignée comme utilisateur par le Client. L'utilisateur est identifié par un nom associé à un identifiant.

3. Objet

HBS Research propose un Service donnant accès à une information immobilière détaillée sur certaines zones du territoire français. L'information est issue de compilations d'informations en libre accès, de collectes effectuées par HBS Research de manière loyale et licite, de bases de données gérées par des partenaires fournisseurs ayant concédé une licence d'utilisation ou, enfin, achetées.

HBS Research mettra à la disposition du Client sur le site internet www.laplacedelimmobilier-pro.com pendant la durée du Contrat, l'ensemble des mises à jour éditées, notamment du centre d'aide, accessible après identification sur le site. En fonction des options choisies dans les Conditions Particulières du Devis Commande, le Client dispose des accès à tout ou partie de la base de données.

HBS Research se réserve le droit, à tout moment de modifier tout ou partie des Services avec un préavis de 8 jours sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Sauf disposition expresse contraire, toute nouvelle fonctionnalité qui améliore ou augmente un ou plusieurs Services existants ou tout nouveau Service en ligne fourni par HBS Research sera soumise aux présentes Conditions Générales.

Tout accès au Service suppose la connaissance et l'acceptation préalable des présentes Conditions Générales par le Client et les Utilisateurs.

4. Durée du Contrat et résiliation

La passation d'une commande de Service implique la conclusion d'un contrat d'une durée d'un an (sauf dispositions particulières dans les Conditions Particulières du Devis Commande). Le Contrat se renouvellera tacitement par périodes d'un an.

Le Contrat peut être résilié par le Client suivant lettre recommandée avec accusé de réception adressée dans un délai de deux mois minimum avant le terme du Contrat.

Le Contrat peut être résilié par HBS Research à tout moment après mise en demeure demeurée infructueuse à l'expiration d'un délai de 15 jours sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnisation, dans les cas suivants :

- manquement du Client à l'une de ses obligations contractuelles vis à vis de HBS Research ou de ses fournisseurs de données ;
- non-paiement par le Client de sommes dues à HBS Research.

Toute utilisation des Services faite par le Client en violation des droits de HBS Research évoqués aura pour conséquence :

- la résiliation de plein droit du Contrat à dater de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par HBS Research au Client fautif, les sommes versées antérieurement à cette rupture restant acquises à HBS Research ;
- l'obligation pour le Client, de détruire immédiatement et totalement toutes les données permettant l'exploitation de Laplacedelimmobilier-pro.com stockés chez ce tiers, quel qu'en soit le support, à peine d'une astreinte de 200 euros par jour de retard.

Dans ce but, HBS Research et son Client conviennent expressément de la nécessité de la mise en place de mesures préventives. HBS Research a, pour sa part, pris d'ores et déjà toutes dispositions :

Le Client et les tiers sont informés de l'interdiction de reproduire tout ou partie de la base de données d'HBS Research, ainsi que ses applications informatiques et logiciels. Pour ce faire, les inscriptions idoines apparaissent clairement sur les écrans des micro-ordinateurs mentionnant tous les droits de propriétés à HBS Research et à ses fournisseurs.

Pour sa part, le Client s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ses collaborateurs, ainsi que les tiers appelés à intervenir pour le client, respectent les obligations ci-dessus et que des tiers ne violent pas les droits de HBS Research et de ses fournisseurs.

En cas de rupture à l'initiative du Client ayant un autre motif que l'inexécution totale ou partielle des obligations de HBS Research, les montants facturés par celui-ci lui resteront acquis et exigibles.

5. Assistance

HBS Research assure pendant la durée du Contrat et pendant les horaires de bureau, à l'exception des jours fériés, une assistance téléphonique. Cette assistance ne comprend pas le déplacement de son personnel chez le Client ni la réponse aux questions qui n'ont pas de relation directe avec le site internet www.laplacedelimmobilier-pro.com (problème de connexion, ...).

6. Désignation du ou des contacts

Le Client désignera sur le Contrat l'identité, les coordonnées téléphoniques et l'adresse e-mail du Contact et des Utilisateurs avec lequel HBS Research sera en relation.

Le Client s'engage à communiquer à HBS Research son extrait Kbis ainsi que toute modification des informations le concernant et figurant dans le Contrat dans un délai d'un mois à compter de ladite modification. Ce changement devra être validé par HBS Research.

7. Identifiant et accès au service

Le Client peut accéder au Service après avoir conclu un Contrat avec HBS Research et fourni les informations nécessaires à l'ouverture du Service. L'utilisation du Service nécessite au préalable un accès Internet, étant précisé que les éventuels frais correspondants, notamment les communications téléphoniques, sont à la charge du Client.

Selon les modules retenus dans le contrat, le Client définit des profils d'accès pour chacun de ses Utilisateurs, qu'il transmettra à HBS Research pour paramétrage. HBS Research définira et communiquera alors un identifiant et lui confiera un accès sécurisé par IP publique, Code SMS, ou Token, par Utilisateur.

Dans ce cadre, le Client est seul responsable du caractère confidentiel de la Machine, de l'identifiant, du Code SMS, ou du Token. Le Client s'engage à informer immédiatement HBS Research de toute utilisation non autorisée de son identifiant, du Code SMS ou du Token, et de toute atteinte à la sécurité de www.laplacedelimmobilier-pro.com.

HBS Research ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommage résultant de l'utilisation par le Client ou tout tiers (autorisé ou non) de son identifiant, du Code SMS ou du Token permettant l'accès aux Services de www.laplacedelimmobilier-pro.com.

8. Propriété

- Licence d'utilisation de l'application informatique :

HBS Research est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur le Service proposés ainsi que sur le centre d'aide.

A ce titre, HBS Research concède par les présentes au Client et pour les seuls besoins internes de sa société et de l'exécution du Contrat, une licence d'utilisation non exclusive et non transférable.

Le Client s'interdit de reproduire, modifier, ainsi que de diffuser au profit de tiers, quelle que soit sa relation avec ce dernier, le centre d'aide et différentes copies d'écran sauf à en demander l'autorisation écrite de HBS Research. En cas de non-respect de ces conditions, HBS Research se réserve le droit d'intenter contre le souscripteur Client toute action conformément au code de la propriété intellectuelle.

Le Client s'engage à ne pas transgresser les dispositions qui précèdent par tous moyens techniques qui permettraient de contourner les verrouillages existants de l'application informatique. En cas de non-respect de cette obligation, il s'expose à différentes poursuites conformément aux textes légaux en vigueur.

A l'exception des cas où la loi applicable le permet expressément, le Client ne devra pas, ni ne permettra à un autre de modifier, d'adapter, de traduire, d'inverser l'ingénierie, de dé-compiler ou désassembler l'application informatique ou un quelconque de ces éléments (y compris la documentation), ou de créer des travaux dérivés inspirés par l'application informatique (y compris la documentation). Si le Client souhaite obtenir les informations nécessaires à l'interopérabilité avec l'application de programmes informatiques créés indépendamment (Informations), comme cela est permis selon l'article 122-6-1 du code de la propriété intellectuelle (CPI), il devra le notifier par écrit à HBS Research en indiquant la nature des Informations nécessaires et le but poursuivi. Si HBS Research estime que le Client est en droit d'obtenir ces Informations selon l'article du CPI susvisé, il pourra alors, à sa discrétion, soit (i) fournir lui-même les Informations, soit (ii) autoriser le Client à inverser l'ingénierie de l'application informatique dans les limites de l'article susvisé du CPI et dans la mesure où cela est nécessaire à l'obtention des Informations. Si HBS Research opte pour la solution (i), le Client devra fournir toutes les informations et l'assistance requises raisonnablement par HBS Research afin de permettre à ce dernier d'exécuter ses obligations conformément à cette clause.

- Licence d'usage de la base de données d'HBS et des données contenues dans cette base :

HBS Research et ses fournisseurs, notamment sans que cette liste soit limitative, la Ville de Paris - APUR, de l'INSEE (base Sirene®), d'Ellisphère, de CreditSafe, du Ministère des Finances ... sont titulaires des droits de propriété intellectuelle, directement ou indirectement par concession des titulaires, sur ces données pour lesquelles elles apportent respectivement leur contribution.

A ce titre, HBS Research concède par les présentes au Client un droit d'usage non exclusif et non transférable sur ces données.

Le Client s'engage à ne faire usage des données que pour son usage interne et pour son seul bénéfice et dans le seul cadre de l'exécution du Contrat, sous peine de voir sa responsabilité engagée pour le préjudice qui en résulterait pour HBS Research et ses fournisseurs de données. De convention expresse, n'est pas considéré comme un usage interne tout service pouvant directement concurrencer les services fournis par HBS Research. En conséquence, le Client s'engage à ne jamais porter atteinte aux droits de propriété d'HBS et ses fournisseurs.

Le Client ne peut reproduire, diffuser ou céder les données au bénéfice d'un tiers de quelque façon que ce soit, à titre gratuit ou onéreux et ce quels que soient ses rapports avec ce tiers. Il en va de même de la publication et / ou la diffusion d'informations de manière récurrente à partir du site www.laplacedelimmobilier-pro.com.

- Licence d'utilisation sur les données cartographiques, photographiques et autres données :

HBS Research est titulaire des droits d'exploitation des données cartographiques, photographiques et autres données de ses fournisseurs, notamment sans que cette liste soit limitative, Google, de l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme), du Conseil Général des Hauts de Seine, de l'IAU dans le cadre de la présente application.

A ce titre, HBS Research concède par les présentes au Client et pour les seuls besoins internes de sa société et dans le seul cadre du Contrat, une licence d'utilisation non exclusive et non transférable sur les données de représentation cartographique et photographique.

Cette licence porte sur la représentation sur fonds cartographiques des données issues de l'application et ne comporte aucun droit en matière de reproduction et / ou utilisation des contours et objets géographiques sous droits de propriété intellectuelle de ses fournisseurs, notamment sans que cette liste soit limitative, Google, de l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme), du Conseil Général des Hauts de Seine et de l'IAU.

9. Données personnelles

Dans le cadre de l'inscription ou de l'utilisation du service souscrit au titre du Contrat, HBS Research sera amené à accéder aux données personnelles relatives au Client.

HBS Research reconnaît que le traitement de ces données est soumis au respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés ainsi qu'au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 4 mai 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (directement applicable à compter du 25 mai 2018, ci-après « le Règlement »). Le traitement de ces données est fondé sur l'exécution du Contrat conclu à l'occasion de la souscription aux services d'HBS Research. HBS Research collecte et/ ou traite ces données afin notamment de :

- satisfaire à ses obligations contractuelles et fournir au Client les informations sollicitées par le Client ;
- assurer le suivi de la relation commerciale et permettre au Client d'accéder au service client d'HBS Research ;
- notifier les éventuels changements de nos services ;
- administrer le site et réaliser des opérations internes (par exemple, résoudre des anomalies, analyser des données, réaliser des tests, des recherches, des statistiques etc.) ;
- assurer la sécurité du Site ;
- mesurer l'audience du Site, évaluer son utilisation et améliorer son contenu.

HBS Research est responsable de traitement des données relatives au Client. Les destinataires de ces données sont :

- Le personnel habilité du service marketing, du service commercial, du service client, du service administratif, logistique et/ ou informatique d'HBS Research, ainsi que leurs responsables hiérarchiques ;
- Le personnel habilité des services chargés du contrôle d'HBS Research (commissaires aux comptes, services chargés des procédures internes de contrôle etc.) ;
- Le personnel habilité de nos partenaires commerciaux, prestataires de services, sous-traitants ainsi que toute personne impliquée dans l'exécution du contrat conclu avec vous (par exemple, le fournisseur d'hébergement, le prestataire de données, les moteurs de recherches nous permettant d'améliorer la visibilité de notre Site, etc.) étant précisé qu'HBS Research s'assurera au préalable que ces personnes présentent des garanties sérieuses de sécurité et de confidentialité des données personnelles qui leur seront transmises ;
- Les autorités administratives ou judiciaires autorisées par la loi ;
- Toute personne habilitée, lorsque HBS Research sera dans l'obligation de divulguer et/ ou partager les données personnelles afin de remplir ses obligations légales, d'exécuter les présentes Conditions Générales, ou de protéger les droits, la propriété ou la sécurité de la société, du Client ou de tiers.

Les données relatives au Client sont traitées au sein de l'Union européenne. En cas de transfert vers un pays situé en dehors de l'Union européenne, HBS Research s'assurera que ce transfert soit effectué vers un pays qui présente un niveau de protection suffisant, ou qu'il soit encadré par des outils juridiques garantissant audit transfert un niveau de protection conforme aux exigences européennes.

En application de la Loi n°78-170 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, le Client dispose à l'égard du traitement de ses données personnelles d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. A compter du 25 mai 2018, le Client dispose également d'un droit à la limitation du traitement et d'un droit à la portabilité de ses données personnelles, tels que prévus par le Règlement.

Le Client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle relativement au traitement de ses données personnelles (telle que la CNIL).

10. Sort des données personnelles

Les données personnelles relatives au Client ne seront pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire à la gestion de la relation commerciale.

Les données utilisées à des fins de prospection commerciale pourront toutefois être conservées pendant un délai maximum de trois ans à compter de la fin de la relation commerciale. A l'issue de ce délai, HBS Research s'engage à supprimer les données.

11. Prix et modalités de paiement

- Prix :

Les Services proposés sont fournis aux tarifs en vigueur établis selon devis par HBS Research, lors de l'enregistrement de la commande par HBS Research. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Les Services additionnels commandés par le Client sur le site www.laplacedelimmobilier-pro.com sont également fournis aux tarifs en vigueur sur le site internet www.laplacedelimmobilier-pro.com lors de l'enregistrement de la commande par HBS Research.

Le prix des services est soumis à l'indexation au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction de l'indice Syntec par application de la formule suivante : $P = P_0 \times (S/S_0)$

Dans laquelle :

- P = montant révisé
- P₀ = montant initial
- S₀ = valeur du dernier indice SYNTEC publié à la date où le présent contrat a été conclu
- S = valeur du dernier indice SYNTEC publié à la date de révision.

- Modalités de facturation :

Les abonnements sont facturés à intervalle régulier défini contractuellement. La première facturation intervient à notification par HBS Research, par courrier ou courrier électronique envoyé au Client, de la création du compte de la société et du compte administrateur associé dans ses systèmes. La première facture inclut les frais de mise en service.

Les Services additionnels à l'abonnement commandés par le Client sur le site www.laplacedelimmobilier-pro.com sont facturés à intervalle régulier défini contractuellement.

Les prestations spécifiques (développement, paramétrages, formation,...) non considérées comme Services additionnels sont facturées pour 50% à la commande, à la signature du Contrat ou d'un avenant et pour 50% à la livraison des prestations sauf modalités contraires prévues par les Conditions Particulières du Devis Commande ou de l'avenant conclu entre le Client et HBS Research.

Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.

Si dans les trois mois suivant la signature du Contrat les formations prévues au Contrat n'avaient pas été réalisées du fait exclusif du Client, HBS Research serait en droit de les facturer en totalité.

- Modalités de paiement :

Sauf conditions particulières, les factures sont payables en euros, à réception de facture ou au plus tard à la livraison des Services (délivrance des codes d'accès au Client). HBS Research se réserve le droit de modifier la périodicité de la facturation après en avoir informé le Client.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, à savoir au plus tard le 10 du mois en cours, des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt mensuel appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, du montant TTC du prix de la fourniture des Services, seront acquises automatiquement et de plein droit au Prestataire, sans formalité aucune, après une mise en demeure préalable. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros par facture sera due, de plein droit et sans notification préalable, par le Client en cas de retard de paiement. HBS Research se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que HBS Research serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par HBS Research.

HBS Research se réserve le droit à la souscription du Contrat ou en cours d'exécution du Contrat, de demander au Client une modification des échéanciers préalablement convenus, dans le cas où l'un des éléments suivants surviendrait : non réception d'un paiement à échéance, rejet du prélèvement, incidents de paiement, renseignement bancaire erroné.

HBS Research se réserve le droit, notamment en cas de retard ou d'incident de paiement, de suspendre l'accès aux Services à l'expiration d'un délai de 8 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse. Les frais éventuels de rétablissement des Services seront à la charge du Client. En cas de suspension de l'accès aux Services, les obligations financières du Client ne seront pas éteintes. Si après un délai de 10 jours, la mesure de suspension reste sans effet, ou en cas de retards de paiement répétés, HBS Research pourra procéder de plein droit à la résiliation du Contrat dans les conditions prévues à l'article « Résiliation » des conditions générales.

12. Modification du Contrat

Le Client peut modifier le Service souscrit par simple lettre adressée à HBS Research. Cette modification prend effet le mois suivant celui duquel la demande de modification a été effectuée et notifiée à HBS Research. En outre, les modifications demandées par l'abonné pourront donner lieu, pour certaines d'entre elles, à facturation, sous réserve de validation d'un devis préalable.

13. Garantie et Responsabilité

HBS Research s'engage à exécuter les obligations lui incombant au titre du Contrat conformément aux règles de l'art et en professionnel diligent. Ainsi, HBS Research s'engage à fournir les données de bonne foi ; à faire preuve d'une attention particulière dans la collecte des données, conformément à l'obligation de moyen qui est la sienne.

Les données sont pour certaines issues d'une collecte auprès de tiers ou autrement disponibles dans le domaine public et qu'en conséquence, HBS Research peut être destinataire dans le cadre de son activité de données inexacts, incomplètes ou mal retranscrites, sans disposer d'aucun moyen de le vérifier.

Les éléments d'information contenus dans le site www.laplacedelimmobilier-pro.com sont utilisés librement par le Client dans les limites du présent Contrat. Le Client utilise ceux-ci à titre professionnel ou privé, sous sa seule responsabilité.

Le Client reconnaît avoir reçu toute information utile pour exploiter, dans les meilleures conditions, les données faisant l'objet du présent Contrat.

HBS Research en sa qualité de concepteur d'applications informatiques de traitement des données, n'assume aucune responsabilité et ne donne aucune garantie quant à la pertinence, l'exhaustivité et l'exactitude des données brutes ou de leurs agrégats statistiques. En conséquence, le Client s'interdit de mettre en cause HBS Research ou ses fournisseurs pour tout litige et/ou dommage né(s) de l'exploitation d'éléments d'informations à partir de www.laplacedelimmobilier-pro.com.

HBS Research donnera néanmoins suffisamment d'informations au Client pour qu'il puisse interpréter la véracité des informations fournies.

Malgré tout le soin apporté lors de l'élaboration de www.laplacedelimmobilier-pro.com, HBS Research ne peut garantir l'absolue fiabilité du service, ni le fait que la fourniture du/des Service(s) ne sera pas ininterrompue, opportune ou sécurisée, et qu'un tel événement, sauf à ce que la faute grave de HBS Research soit prouvée, ne pourra jamais lui être reprochée, notamment comme un éventuel manquement à l'obligation essentielle de HBS Research au titre du Contrat. En cas de dysfonctionnements qui pourraient lui être signalés, il est toutefois tenu à une obligation de moyen afin d'apporter une réponse au Client dans les meilleurs délais.

HBS Research s'engage ainsi à mettre en œuvre les moyens attendus selon les règles de l'art pour assurer la permanence, la continuité et la qualité de service. HBS Research se réserve cependant la faculté de suspendre l'accessibilité aux services pour d'éventuelles interventions de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement des services.

HBS Research permet à certains partenaires de faire figurer sur son site des liens vers leurs sites. A ce titre, HBS Research n'apporte aucune garantie quant au bon fonctionnement, l'accessibilité de ces sites partenaires, ni ne garantit la véracité, l'exhaustivité des informations et/ou données contenues sur ces sites.

HBS Research ne saurait en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des pertes et des dommages indirects ou imprévisibles.

En tout état de cause, le montant de la responsabilité pécuniaire de HBS Research découlant du Contrat est limité à hauteur du remboursement du montant des sommes effectivement payées par le Client à HBS Research.

14. Force majeure

- HBS Research ne peut être tenu pour responsable de l'inexécution de ses obligations prévues au présent Contrat si cette inexécution est due à la force majeure. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français. La Partie soumise aux effets de la force majeure fera tout son possible pour en diminuer les effets et permettre la poursuite du Contrat.

- Les obligations ainsi suspendues seront exécutées à nouveau dès que les effets de la (des) cause(s) de toute non-exécution auront pris fin, dans un délai qui sera redéfini par les Parties.

- Dans l'éventualité où un événement de force majeure viendrait à différer l'exécution des obligations prévues au présent Contrat, d'une période supérieure à 1 (un) mois, chacune des Parties pourra résilier le présent Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, sans pouvoir exiger de l'autre une quelconque indemnisation, sauf à établir la faute de l'autre Partie.

15. Publicité

Le Client autorise HBS Research à mentionner son nom, à titre de référence dans ses divers documents, ou publications, ou communications, sans que cette utilisation ne donne lieu à indemnisation.

16. Cession

Le présent Contrat est conclu intuitu personae et ne peut être cédé à un tiers sans l'autorisation expresse et préalable de l'autre partie.

17. Droit applicable / Litiges

Le présent Contrat est soumis au droit français. Tout litige survenant à l'occasion de l'exécution, de l'interprétation ou de la rupture du présent Contrat relève de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris.

18. Nullité

Si une ou plusieurs stipulations des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

19. Non renonciation

Le défaut pour l'une des parties de faire valoir un droit ou d'exercer une action ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à ce droit ou à cette action.